

## Annexe 5 – Intégration des professeurs des écoles détachés dans le corps des psychologues de l'éducation nationale – spécialité EDA – au titre de de la constitution initiale du corps (personnels n'ayant pas fait valoir leur droit d'option en 2017, détachés pour cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018)

Année scolaire 2023/2024

Académie :  
Affaire suivie par :  
Téléphone :  
Courriel :

Nombre	Civilité	Prénom	Nom	Date de naissance	Grade au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	Commentaires
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

Date :

Signature du responsable :

**Tableau à retourner le 31 mai 2023 au plus tard au bureau DGRH B2-3 à l'adresse fonctionnelle [integrationpsyendespe@education.gouv.fr](mailto:integrationpsyendespe@education.gouv.fr)**

© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports > [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)